

Stage ouvert à toutes et tous - vendredi 19 octobre à partir de 9 heures à la librairie la Nouvelle Réserve (Limay)

Inscription obligatoire à sudeducation78@ouvaton.org

Pour les modalités d'inscription, voir ci-dessous...

ça résiste... !

Travailler et militer dans une école de plus en plus libérale et autoritaire ?

Pour mettre au pas les personnels, ce sont toujours les mêmes vieilles méthodes qui ressortent des tiroirs : casser les statuts, développer la précarité et le management à l'école afin de transformer les professionnels en simples exécutants dociles et corvéables...

Il s'agit de renforcer le tri social et formater les élèves pour le marché du travail, d'imposer un modèle pédagogique unique, à coups de neurosciences et de bonnes vieilles recettes d'antan... Les personnels et les élèves sont sommés de se mettre en rang et au garde à vous.

Alors, quand ça résiste...

on résiste !

En 2017-2018, les rencontres syndicales et pédagogiques autour de l'idée de « collectif », ont enclenché une dynamique sur le département... Pour prolonger ces échanges, les stagiaires et Sud éducation 78 vous proposent une nouvelle série de rencontres intitulées « Collectifs en résistances ». À partir de notre quotidien et de nos expériences mais aussi de contributions de militant·e·s, de pédagogues, de chercheur·e·s... nous questionnerons ce qui fait obstacle à nos pratiques collectives et nous tenterons d'ouvrir de possibles voies de résistance et d'émancipation...

Informations pratiques

Le stage se déroulera de 9 heures à 16 h 30 à Limay.

Il est indispensable de déposer sa demande d'autorisation d'absence un mois avant (soit le 19 septembre 2018) et de prévenir le syndicat de sa participation (sudeducation78@ouvaton.org)

Cette journée, consacrée à la question de « Comment construire des outils syndicaux et pédagogiques pour une autre école et une autre société » alternera les temps de conférence d'intervenant.e.s, des moments de réflexion, d'échanges et de production entre les stagiaires... mais aussi de convivialité !

Nous invitons déjà les stagiaires à apporter des documents, des ressources, des témoignages pour alimenter cette rencontre...

Pour recevoir le programme complet et les détails de la journée, contactez le syndicat par mail.

Le droit à la formation syndicale...

Chaque fonctionnaire ou agent·e non-titulaire, syndiqué·e ou non, peut bénéficier de 12 jours de congé pour formation syndicale par an (année scolaire), fractionnables à volonté (une journée minimum).

La demande doit être faite au plus tard un mois avant le stage, par la voie hiérarchique, auprès de l'autorité compétente (recteur, inspecteur d'Académie...). Sans réponse au plus tard le quinzième jour qui précède le stage, le congé pour formation est réputé accordé. Les exceptionnels refus doivent être précisément motivés par de strictes nécessités de service, et communiqués à la commission administrative paritaire.

Modèle de courrier de demande de stage de formation syndicale

NOM :

Prénom :

Fonction : Établissement/école :

À Monsieur le Recteur (second degré) ou l'Inspecteur d'Académie (premier degré)

sous couvert du chef d'établissement, ou de l'ICC

À....., le

Madame, Monsieur,

En application de la loi n° 82-997 du 23 novembre 1982 et du décret n° 84-474 du 15 juin 1984 relatif aux congés de formation syndicale dans la fonction publique d'État, je demande à bénéficier d'un congé pour formation syndicale d'une journée, en vue de participer à la session de formation syndicale qui se déroulera le vendredi 19 octobre 2018 à Limay, sous l'égide du Centre d'Étude et de Formation Interprofessionnel Solidaires (CEFI Solidaires), 144 boulevard de la Villette 75019 Paris.

Signature